

Les échos du silo

septembre 2020 – numéro 25

LA LETTRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

ÉDITO

La publication de ce numéro des *Échos du Silo* est singulière, elle intervient à la sortie du confinement imposé par l'épidémie de covid-19. Durant cette période éprouvante pour chacun, les Archives de l'Ardèche sont restées à vos côtés, en toute humilité, en proposant une offre numérique à l'attention de tous, petits et grands, amateurs d'histoire locale ou curieux du patrimoine ardéchois, généalogistes en herbe ou confirmés. Les données statistiques confirment que l'initiative a été appréciée. 2020, c'est aussi l'année des élections municipales et communautaires. Les Archives de l'Ardèche participent à cet exercice démocratique dans le cadre de leurs missions régaliennes : chaque conseil municipal ou communautaire devra rédiger un récolement de ses archives. L'intervention des Archives départementales auprès des collectivités ne s'arrête pas à cette seule action... Découvrez les autres missions des Archives dans ce nouveau numéro des *Échos du Silo*.

■ Laurent Ughetto, président du conseil départemental de l'Ardèche

ÉVÈNEMENT

ÉLECTIONS MUNICIPALES. LE RÉCOLEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Pour l'archiviste, élections municipales et communautaires riment avec récolement. Récolement, késako ?

Derrière ce terme se cache une obligation réglementaire pour les maires et, par extension, présidents d'EPCI. Bien que ne venant pas spontanément à l'esprit, la responsabilité des archives fait pleinement partie de celles à assumer par les élus locaux et notamment le maire, lors de leur prise de fonction. Cette prise de responsabilité est matérialisée par un récolement annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives, cosigné par le maire sortant et le maire entrant. La circulaire préfectorale du 25 juin 2020 rappelle cette obligation réglementaire dont l'objectif premier est d'ordre juridique :

formaliser le transfert de responsabilité des archives entre anciens et nouveaux élus. Mais le récolement est aussi un état des lieux qui permet aux collectivités de prendre connaissance de leur patrimoine écrit : lacunes constatées et documents à rechercher, équipement et sécurité des locaux, état matériel des documents, éliminations à prévoir... Il s'agit donc d'un outil indispensable contribuant à l'efficacité du travail administratif, à la continuité de l'action publique et essentiel à la connaissance de l'histoire locale. Pour accompagner les collectivités dans la rédaction de leur récolement, les Archives départementales



Brochure éditée par les AD07.

ont mis en ligne des outils pratiques sur leur site internet (Rubrique Archives pratiques > Et vos archives ? > Communes et structures intercommunales) et sont à la disposition des élus pour répondre à leurs interrogations. ■

ZOOM

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES AU SERVICE DES COMMUNES

Identifier et récolement des archives peuvent sembler des opérations fastidieuses ou compliquées pour les communes ou communautés de communes. Interlocutrices privilégiées des collectivités pour tout ce qui touche à l'archivage, les Archives départementales avaient la volonté d'aller à leur rencontre afin de les accompagner au plus près dans ces démarches. De son côté, l'Association des maires et des présidents de communautés

de l'Ardèche souhaitait elle aussi proposer à ses adhérents une session d'information sur les archives. C'est donc naturellement que les deux structures ont décidé de travailler en commun pour développer des actions de sensibilisation auprès des collectivités. Tout d'abord, les grandes lignes du récolement ont été présentées via une communication dans *l'Écho Maires*, lettre d'information adressée aux adhérents de

l'association. Mais c'est surtout à travers la programmation de sessions d'information sur le récolement des archives communales et communautaires que le partenariat prend tout son sens. Véritables moments d'échanges, ces sessions seront l'occasion de présenter les enjeux du récolement, sa mise en œuvre, et plus largement d'aborder la préservation du patrimoine écrit des collectivités, mémoire des hommes et des territoires. ■

ÉMILIE SAUSSAC ET NATHALIE MEUT. UN BINÔME POUR LES ARCHIVES COMMUNALES

Les Archives départementales ont pour mission d'exercer le contrôle scientifique et technique auprès des archives des collectivités territoriales : communes, communautés de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux.

En Ardèche, sous l'autorité de la directrice Juliette Gaultier, Émilie Saussac, responsable du domaine Fonds, et Nathalie Meut ont en charge les relations avec les communes et structures intercommunales. Leur mission : instruire les bordereaux d'élimination, contrôler les conditions de conservation, les opérations de classement, de reliure et de restauration. Elles accompagnent et conseillent gratuitement leurs principaux interlocuteurs, secrétaires de mairie et agents en charge des archives, pour la gestion de leurs archives avec des visites d'état des lieux, conduites de projets d'aménagement de

locaux d'archives, conseils pour le tri, le classement et l'organisation des archives au quotidien. En cas de situation critique : vol, inondation, incendie ou même séisme comme au Teil en novembre 2019, elles peuvent prodiguer conseils et assistance. Les Archives départementales ont aussi pour mission de conserver et classer les fonds communaux déposés pour les mettre à disposition des chercheurs. Les Archives de l'Ardèche conservent ainsi 265 dépôts d'archives communales dont l'enrichissement est permanent. Confiés aux Archives par les communes, qui restent propriétaires des documents, les dépôts sont



De gauche à droite : Nathalie Meut, Émilie Saussac.

classés peu à peu par les archivistes. Valorisés dans le cadre de la programmation culturelle des Archives pour concevoir expositions, publications ou ateliers pédagogiques, les fonds communaux sont bien plus qu'un complément aux archives

des administrations départementales. Les archives communales procédant non seulement de la commune moderne fondée à la Révolution mais aussi des institutions communales antérieures, ce sont ainsi plusieurs siècles d'histoire locale que ces dépôts nous offrent à découvrir. ■

PROJET



Local d'archivage de la DRAGA (janvier 2020).

ACCOMPAGNER LA DRAGA DANS LE DÉMÉNAGEMENT DE SES ARCHIVES : UNE COLLABORATION EFFICACE !

En 2017, la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA), à Bourg-Saint-Andéol, a sollicité l'appui des Archives départementales afin de préparer le déménagement vers son futur nouvel hôtel communautaire. Une première rencontre a permis d'établir un plan d'action avec la directrice administrative et financière, Cécile Fauvel, et la chargée de mission Mutualisation, Valérie Brès. Priorité : traiter l'arriéré pour « voyager léger ». Le choix s'étant porté sur un traitement en interne avec une mobilisation des équipes par grands domaines d'activité, les Archives ont d'abord

sensibilisé le personnel qui a ensuite bénéficié d'une formation. Régulièrement, un point était fait sur l'avancée du projet par téléphone et par des visites sur place. Cette phase a permis d'éliminer 34 mètres d'archives périmées et de ne transférer que des archives définitives ou encore sous DUA (durée d'utilité administrative). Aménagement et équipement du nouveau local d'archivage, préparation logistique du déménagement ont ensuite été étudiés conjointement. En résumé, une belle collaboration au service de la bonne gouvernance du service public et de la préservation du patrimoine de demain! ■

RAYMOND FAYARD, MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BELSENTES

Belsentes est née le 1^{er} janvier 2019 de l'union de deux communes : Les Nonières et Saint-Julien-Labrousse. La gestion est la même que pour les anciennes communes, mais tout est mis en commun sur un territoire plus grand et plus peuplé. Les moyens matériels et humains comme les archives sont mutualisés et les pratiques de fonctionnement sont harmonisées conformément à la charte validée par les deux conseils municipaux des anciennes communes. Raymond Fayard, maire des Nonières de 1983 à 1986 et de 1999 à 2018, est désormais maire de Belsentes depuis le 1^{er} janvier 2019.



Mairie de Belsentes, site internet www.belsentes.fr.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Archives départementales de l'Ardèche [...] et avons pu bénéficier de la disponibilité de [leurs] agents.

Comment a été choisi le nom de la nouvelle commune ?

Il est le résultat d'une consultation citoyenne réalisée sur nos deux communes avec l'avis de la Commission Nationale de Toponymie sur l'ensemble des propositions collectées. La base constitutive du nom est le terme « sente » évoquant un moyen naturel de communication pour tous ceux et celles qui cheminent entre nos lieux de vie.

Quel a été l'impact de cette fusion sur les archives ?

Les anciennes communes gardent le statut de communes déléguées, c'est-à-dire que l'état civil par exemple est géré au sein de chaque commune historique. Afin de garder cette relation de proximité, chaque mairie est conservée. Pour ce qui concerne le chantier archivage, en plus de la fusion

qui nécessitait un récolement complet des archives des deux communes, il y avait également le déménagement de la mairie ancienne des Nonières sur des locaux neufs abritant le siège de la mairie de Belsentes.

Quelles ont été les différentes phases du chantier d'archivage ? Et comment s'est concrétisée votre collaboration ?

Pendant le temps du chantier et concomitamment avec la création de la commune nouvelle, nous avons pu intégrer dans le projet l'affectation d'une pièce permettant d'abriter les archives des deux communes historiques et de la nouvelle commune. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Archives départementales. Nous avons également, compte tenu de la charge de travail liée à la fusion, fait appel à une aide extérieure sur un contrat de 8 semaines pour le classement de l'ensemble des archives, et nous avons pu bénéficier de la disponibilité des agents des Archives qui ont été sollicités régulièrement.

Quels conseils donneriez-vous aux édiles communaux sur la question des archives en commune ?

Ce travail nous a permis de partir sur de bonnes bases dans le contexte de la commune nouvelle, mais il est à conseiller pour toute occasion, car vu l'expérience d'un an, c'est un gain de temps pour l'ensemble du personnel et des élus. ■

ZOOM

FUSION DES COMMUNES ET SAUVEGARDE DES ARCHIVES : UN DÉFI RELEVÉ HAUT LA MAIN À BELSENTES !

Pour cette commune nouvelle, qui dit fusion dit installation d'une nouvelle mairie dans un nouveau bâtiment, en septembre 2019. Six mois de travaux au cours desquels une salle dédiée aux archives est aménagée pour accueillir les fonds des communes supprimées des Nonières et Saint-Julien-Labrousse, et aussi les archives de la commune nouvelle. L'équipe municipale missionne Claudie Rota, de Saint-Julien-Labrousse, pour traiter l'arriéré et organiser le transfert. À sa demande, les Archives départementales se déplacent en

juin 2019 pour lui proposer des outils et une méthode de travail et l'assurer de son suivi. Assidue et motivée, Claudie isole les archives à éliminer, reconditionne puis supervise le transfert et l'installation dans le nouveau local. Une visite en août 2019 a permis aux Archives de constater avec enthousiasme que la mission avait été rondement menée, en à peine deux mois. Elle a aussi été l'occasion de collecter les archives modernes des Nonières, lesquelles sont depuis classées et consultables aux Archives départementales. ■



Archives communales de Saint-Julien-Labrousse (août 2019).



Archives communales des Nonières (août 2019).

DATES À RETENIR

Le 10 septembre 2020

Formation des nouveaux élus à l'archivage, Vals-les-Bains.

Le 15 septembre 2020

Formation des nouveaux élus à l'archivage, Cornas.

Le 24 septembre 2020 à 18h30

Inauguration de l'exposition
Un voyage en Italie.

**Du 24 septembre 2020
au 12 mars 2021**

Exposition de photographies
de Raymond Escomel:
Un voyage en Italie.

FOCUS

LA RESTAURATION DES COMPOIX

Depuis 2017, les Archives départementales de l'Ardèche se sont lancées dans un programme pluriannuel de restauration des compoix. Ces documents, parmi les plus anciens et les plus précieux de nos fonds, proviennent des archives communales déposées et sont souvent en très mauvais état. Ancêtres du cadastre, ils sont indispensables pour connaître la situation économique et fiscale des territoires et des communautés d'Ancien Régime. Au fur et à mesure des classements et suivant l'urgence sanitaire, nous confions de 3 à 5 pièces par an à une restauratrice spécialisée (Aurélié Tanguy, basée dans le Gard). L'objectif est de permettre à nouveau leur manipulation en



Étape du processus de restauration : séchage de pages.

nettoyant chaque page, en réparant bordures et lacunes et en les dotant, si nécessaire, d'une nouvelle reliure. L'emploi de matériaux conformes aux normes de la conservation préventive ainsi que le respect obligatoire de la forme et des matières employées à l'origine guident chaque projet de restauration. Un programme de numérisation et de microfilmage associé à la rédaction d'un instrument de recherche spécifique aux compoix destiné à notre site internet permet d'améliorer la communication de ces informations tout en préservant les documents. ■

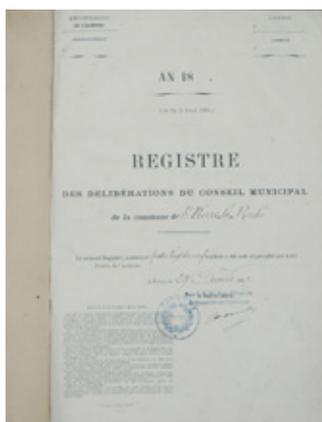
ZOOM

NUMÉRISATION DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES

Les délibérations communales sont une source essentielle pour aborder au plus près des habitants les événements sociaux, économiques et culturels locaux mais aussi pour mieux comprendre les politiques publiques mises en œuvre par les communautés et les collectivités de l'Ancien Régime à nos jours.

C'est pourquoi les Archives départementales ont confié la numérisation de ces documents à la société NTA basée en Haute-Loire. Empoussiérés, gondolés ou lacunaires, ces documents ont été préparés au mieux par l'atelier de conservation des Archives pour permettre une lecture plus aisée. Un ensemble de 425 articles sur

la période XVI^e siècle – années 1950 pour environ 100 000 pages sont ainsi transformés en fichier images couleur. Un instrument de recherche électronique accessible par un moteur de recherche accompagnera la mise en ligne de ces données sur notre site internet. Rendez-vous dans les prochains mois... ■



Registre des délibérations de la commune de Saint-Pierre-la-Roche, 115 E-dépôt 1D4.

EXPOSITION

UN VOYAGE EN ITALIE – PHOTOGRAPHIES DE RAYMOND ESCOMEL

Du 24 septembre 2020 au 12 mars 2021, les Archives départementales de l'Ardèche accueillent une exposition du photographe Raymond Escomel, intitulée *Un voyage en Italie*, présentée en 2018 aux *Rencontres photographiques d'Arles*. L'Italie, ses paysages et ses scènes de vie, c'est le « coup de cœur » de Raymond Escomel qui a voulu faire un voyage (à la manière du « Grand Tour » que faisaient les aristocrates du XVIII^e siècle) où l'imagination et la rêverie ont une grande

place : « Une représentation qui offre à chacun la liberté de trouver un autre espace propice à l'ouverture de ses propres images mentales. Construire son univers sensible et découvrir ce que nous cherchons tous à travers nos fantasmes, nos désirs et nos émotions, c'est ainsi que j'ai rêvé l'Italie ». Cette exposition est aussi l'occasion de célébrer le don aux Archives départementales des tirages photographiques de Raymond Escomel. Diverses manifestations seront proposées : conférences, visites guidées, ateliers pédagogiques pour les scolaires... ■

Direction : Juliette Gaultier – Rédaction : Lionel Adagas, Raymond Fayard, Anne-Laurence Hostin, Nathalie Meut, Héroïse Rouge, Émilie Saussac. – Iconographie : Éric Penot. Conception graphique et mise en page : Perluette & BeauFixe – ISSN : 2262-1903



NOUVEAUX HORAIRES
Salle de lecture : du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h
Service des Archives : du lundi au
vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h

place André-Malraux - BP 737 - 07007 Privas
tél. : 04 75 66 98 00 - fax : 04 75 66 98 18
archives@ardeche.fr - <http://archives.ardeche.fr>